

LA GALERIE IMMOBILIERE

Barème d'honoraires à compter du 1^{er} janvier 2025

VENTE - Transtaction

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
Parking ou Box	Forfait de 3.000€ TTC
Prix < 100.000€	Forfait de 4.000€ TTC
100.001€ à 390.000€	5% TTC du prix de vente
390.001€ à 590.000€	4,5% TTC du prix de vente
590.001€ à 790.000€	4% TTC du prix de vente
790.001€ à 990.000€	3,5% TTC du prix de vente
+ de 990.001€	3% TTC du prix de vente

*Ceux-ci sont indiqués TVA incluse au taux en vigueur de 20%.
Les prix affichés sont nets hors, frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

LOCATION - Locaux d'habitations nues ou meublées

BAIL NU OU MEUBLÉ (LOI N° 89-462 DU 6 JUILLET 1989) :

À la charge du locataire : 15 € TTC/m². À la charge du bailleur : 15 € TTC/m² (+2 € TTC/m² inventaire du mobilier pour bail meublé)

Bail soumis au Code Civil (résidence secondaire et bail société) : 8% HT (9.60% TTC) du loyer annuel charges comprises

Les honoraires comprennent les visites, la constitution du dossier du locataire, la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée

Élaboration du dossier pour le permis de louer et visite technique 150 € TTC. Constitution du permis de louer et rendez-vous